



Jouissance d'un bien après travaux

Par **marclola24**, le **05/03/2016** à **16:11**

Je suis locataire d'une petite maison en campagne, mais, sans aucun confort.

J'ai proposé au propriétaire de réaliser tous les travaux nécessaires pour la rendre habitable avec le confort, agrandissement, salle de bains, fosse septique, et isolation totale.

J'ai 75 ans et vu mon âge, je lui ai demandé de bien vouloir me donner la jouissance à vie du bien ainsi rénové. Il ne peut payer tous les travaux à réaliser.

Bien entendu à mon décès, il récupère son bien et il est d'accord.

Comment rédiger un acte nous préservant tous les deux ?

y a t'il un moyen avec une " dation en paiement " ou un autre moyen.

merci de votre réponse

M.MARTY